

Assemblée générale du 15 avril 2006

Le 15 avril 2006, à 9 heures, Monsieur le président **Gérard Delvaux** a ouvert la vingtième assemblée générale de l'Institut. À cette occasion, outre de nombreuses personnalités du monde économique et judiciaire, près de 700 membres s'étaient déplacés à l'Auditorium 2000 du Parc des Expositions de Bruxelles, au Heysel. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de cette assemblée.

Le bureau

Le bureau était composé de : Messieurs Gérard Delvaux, président, Erwin Vercammen, vice-président, Benoît Vanderstichelen, secrétaire-trésorier, et Madame Christiana Baert, secrétaire, assistés de Monsieur Eric Steghers, directeur général.

Allocution de Monsieur Gérard Delvaux, président

Le président Delvaux rappelle que l'année 2005 fut marquée par le 20^e anniversaire de l'IEC et les



Gérard Delvaux, président de l'IEC

négociations de restructuration des professions économiques, qui ont abouti, le 16 janvier 2006, à la signature d'une déclaration d'intention avec les ministres de tutelle des Classes moyennes et de l'Economie, respectivement Madame Laruelle et Monsieur Verwilghen, ainsi que les présidents Killesse de l'IRE et Paquet de l'IPCF, sous le contrôle de Monsieur Jean-Paul Servais, président du Conseil supérieur des Professions économiques.

Le président indique les points forts du rapprochement, à savoir : une plus grande clarté de compréhension vis-à-vis du public en redéfinissant les missions de chacun ; une plus grande transparence de la part des professionnels envers leurs clients ; un dialogue commun avec un interlocuteur unique vis-à-vis des autorités ; une synergie certaine de fonctionnement plus efficace de l'Institut et une rationalisation plus importante de la documentation mise à la disposition des membres ; une organisation de la profession réfléchie en commun.

Le nouvel Institut à créer sera simplifié dans sa structure en se composant de trois catégories de professionnels agissant sur trois tableaux : les comptables, les experts-comptables et les conseils fiscaux. Le titre de comptable ou d'expert-comptable pourra être combiné avec le titre de conseil fiscal. Durant la période transitoire de six mois, les comptables et fiscalistes agréés pourront devenir experts-comptables ou conseils fiscaux, sous certaines conditions. Dans le régime définitif,

L'intégration opérationnelle de l'IEC et de l'IPCF doit être réalisée en 2009

L'inscription au tableau des comptables sera réservée aux porteurs d'un diplôme reconnu de bachelier, tandis que l'inscription au tableau des experts-comptables ou des conseils fiscaux sera accessible aux porteurs d'un diplôme reconnu de *master*. Des passerelles seront organisées pour les comptables désirant devenir experts-comptables ou conseils fiscaux.

Monsieur Delvaux expose le timing des différentes étapes, l'intégration opérationnelle de l'IEC et de l'IPCF devant être réalisée en 2009. Ensuite, il tente de répondre aux interrogations des confrères, en rappelant que ce rapprochement permettra de consolider les missions de l'expert-comptable visées à l'article 34 de la loi. Concernant le conseil fiscal, l'orateur précise que d'autres missions fiscales lui seront dévolues dans le futur, en partage avec l'expert-comptable, sans toutefois tomber dans un concept de certification fiscale. Revenant sur la défense du partage de monopole acquis avec les réviseurs d'entreprises en 1991 pour les missions spéciales prévues par le Code des sociétés, Monsieur Delvaux souligne que le dialogue entamé par les trois présidents et vice-présidents des Instituts a permis de trouver un accord, de sorte que l'on peut constater, dans la déclaration d'intention, la création de listes qui permettront d'exercer le contrôle confraternel sur des confrères exécutant de telles missions.

Le président Delvaux attire également l'attention des membres sur le fait qu'une liste des experts judiciaires a été créée, ce qui correspond à la volonté du conseil de l'IEC, lequel s'oppose à toute initiative visant à la création d'un Institut des experts judiciaires.

Dans la même optique, Monsieur Delvaux met l'accent sur la liste d'administrateurs indépendants que le conseil de l'IEC a créée dans le cadre de la mise en œuvre du corporate governance. Les experts-comptables et conseils fiscaux sont, par leur activité, les mieux placés pour donner les garanties nécessaires aux tiers en remplissant le rôle d'administrateur indépendant. De plus, la profession, centrée sur les conseils aux entreprises, doit accentuer sa présence aux côtés des dirigeants de celles-ci.

Autres précisions fournies par le président dans le cadre des principes de la déclaration d'intention :

- les professions de l'audit seraient coordonnées au sein d'un comité interinstituts dans lequel le nouvel Institut sera représenté, ce qui n'exclut pas le maintien du comité interinstituts spécifique aux experts-comptables et aux réviseurs d'entreprises ;
- les membres actuels de l'IPCF pourront obtenir la qualité d'expert-comptable ou de conseil fiscal, sur

la base d'un dossier à évaluer par une commission composée paritairement d'experts-comptables, de conseils fiscaux et de comptables. Cette commission peut décider d'une interview, qui consistera en une discussion avec les membres de la commission, afin de vérifier la maturité professionnelle du candidat.

Il évoque ensuite les faits marquants de l'Institut durant l'année 2005 :

- signature du protocole « Jamar », identification de cinq axes prioritaires d'action dans le domaine de la simplification administrative et mise en route opérationnelle des groupes de travail sur les déclarations électroniques et les dates butoirs de remise des déclarations et autres fiches et relevés ;
- audition de nos représentants dans le cadre de l'évaluation par le GAFI du dispositif antiblanchiment belge et mise en route de la rédaction d'une note technique portant notamment sur les modalités d'identification et les notions de vigilance renforcée... ;
- poursuite du déploiement d'une politique de publication aux accents plus pratiques et ciblée sur les besoins professionnels des membres ;
- réflexion constructive et objective, à l'aune du processus de convergence du référentiel national, sur les conséquences fiscales de l'usage (obligatoire ou optionnel) éventuel des normes IAS/IFRS à l'établissement des comptes annuels statutaires ;
- affirmation de notre présence et de nos spécificités sur le plan international par une participation active aux travaux de différents groupes de travail de la FEE et positionnement au niveau de la CFE ;
- mise en évidence du profil naturel d'administrateur externe que présentent nos membres au sein de l'organe de gestion d'une PME, dans le cadre de la publication du Code de Commerce ;
- action de positionnement de notre profession, ses compétences et valeurs déontologiques – à tous les stades de la vie d'une entreprise – auprès des exécutifs nationaux et/ou régionaux et des acteurs de la vie économique ;
- expertise et explicitation circonstanciée de la réforme des ASBL ;
- démarches relatives aux amendes pour le dépôt tardif des comptes annuels ;
- développement du dossier « ICT » dans le sens d'applicatifs sécurisés.



Erwin Vercammen, vice-président de l'IEC

Monsieur Delvaux termine en adressant ses remerciements aux membres du conseil, au personnel, au directeur général, Eric Steghers, et à ses adjoints, Roger Lassaux et Rutger Van Boven. Il remercie particulièrement le vice-président, Erwin Vercammen, pour tout l'appui qu'il apporte à l'étude et au succès des décisions du conseil de l'Institut.

Allocution de Monsieur Erwin Vercammen, vice-président

Monsieur Vercammen, vice-président, félicite les membres pour les efforts qu'ils ont consentis afin de déposer les comptes annuels à temps.

Il évoque le nouveau format XBRL sous lequel ces comptes seront déposés à partir de 2007, ainsi que le grand succès de l'application VenSoc, qui permet le dépôt électronique des déclarations, succès qui témoigne des efforts fournis par les membres de l'Institut au niveau informatique.

L'orateur constate que les réalisations dans le cadre du protocole « Jamar » portent leurs fruits. Il exprime la conviction du conseil qu'en 2006, les déclarations seront déposées en masse par le biais de l'autoroute électronique, ce qui générera un gain de temps considérable. Selon Monsieur Vercammen, la mise à disposition en temps voulu des déclarations fiscales définitives et des formulaires est indispensable à l'exercice correct de la profession, car c'est la seule manière de permettre aux membres de respecter leurs obligations professionnelles dans les temps.

L'organisation électronique des cabinets a inauguré une ère nouvelle, celle du « e-accounting ». Monsieur

Vercammen énumère les réalisations qu'il espère pouvoir annoncer dans le courant de cette année et exprime sa totale confiance aux membres de la commission informatique créée au sein de l'Institut.

Le vice-président présente ensuite la nouvelle police collective d'assurance de la responsabilité civile professionnelle, en vigueur à partir du 1^{er} mai 2006, police qui couvrira une période de trois ans, mais pourra être résiliée par la compagnie d'assurances à l'issue des dix-huit premiers mois. À ce propos, il fait état de l'instauration, par le législateur, d'un plafond légal de responsabilité pour l'expert-comptable externe qui accomplit une mission spéciale, plafond porté à trois millions d'euros si la mission est effectuée dans une société non cotée en Bourse et à douze millions d'euros si elle est effectuée dans une société cotée en Bourse.

L'orateur ajoute que le ministre Verwilghen, en réponse à une question parlementaire, a affirmé qu'une société professionnelle d'experts-comptables et/ou de conseils fiscaux pouvait désigner une personne morale en tant qu'administrateur ou gérant.

Monsieur Vercammen précise les objectifs que s'est fixés la commission « experts-comptables internes », laquelle est animée d'un souffle nouveau, et que, concernant la déontologie des conseils fiscaux, si les textes ont bien avancé, les négociations concernant la fusion de notre Institut et de l'IPCF commandent que soient définis de nouveaux objectifs. Il salue les efforts accomplis par le président et les membres de la commission de stage, au moment où les stagiaires viennent de terminer une première année de journaux de stage électroniques.

Enfin, le vice-président adresse tout spécialement ses remerciements au président, remercie également les membres du conseil, le directeur et ses adjoints, ainsi que les membres du personnel de l'Institut. En conclusion, il remercie vivement tous les confrères pour leur appui et leur confiance.

Rapport financier

Monsieur Benoît Vanderstichelen, secrétaire-trésorier, rend compte de la situation financière de l'Institut et commente les états financiers transmis aux membres.

Rapport des commissaires

Messieurs Christian Ronsse et Emile Vankeerberghen, commissaires, font rapport sur les comptes de l'année écoulée. En conclusion de leur rapport de commissaire, mandat qu'ils ont pu exercer dans un esprit de

collaboration avec le conseil et les services de l'Institut en toute liberté et indépendance, les commissaires ont pu confirmer que les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2005, dont le total du bilan s'élève à 2 507 786,23 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 57 552,31 EUR, sont exacts et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Institut des Expert-comptables et des Conseils fiscaux, et que la comptabilité respecte les règles comptables légales, telles qu'elles sont appliquées en Belgique.

Présentation du budget 2006

Monsieur Benoît Vanderstichelen, secrétaire-trésorier, présente ensuite le budget 2006. Le montant des cotisations pour les personnes physiques et les sociétés est indexé de 2 %, et la taxe obligatoire à la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) est portée à 13,64 EUR.

Les membres de l'assemblée générale approuvent unanimement les comptes annuels 2005 et le budget 2006, ainsi que le montant indexé de 2 % des cotisations 2006.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale donnent décharge aux membres du conseil et au trésorier.

Récapitulatif des décisions prises par l'assemblée générale

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité :

- désignation de deux nouveaux commissaires effectifs : Monsieur Christian Ronsse (francophone) et Madame Maria-Theresia Smet (néerlandophone) ;
- approbation des comptes de l'exercice écoulé ;
- approbation du budget pour 2006, le montant des cotisations pour les personnes physiques et les sociétés étant indexé de 2 % et la taxe obligatoire à la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) étant portée à 13,64 EUR ;
- décharge pour les membres du conseil, le trésorier et les commissaires.

Partie académique

Le président Delvaux a eu le plaisir d'accueillir maître Jozef Lievens pour la partie académique de l'assemblée générale. Monsieur Lievens a fait un exposé sur le thème de la réussite de l'entreprise familiale. Vous trouverez les transparents de son exposé sur notre site Web www.iec-iab.be, rubrique Publications. ●

CATÉGORIES	COTISATIONS
1) Personnes physiques membres internes Une réduction de 50 % est accordée aux : a) nouveaux membres internes agréés en 2006, 2005, 2004, après accomplissement d'un stage de 3 ans b) membres internes pensionnés	318,60 159,30 159,30
2) Personnes physiques membres externes (y compris taxe obligatoire CTIF, 13,64 EUR) Une réduction de 50 % est accordée aux : a) nouveaux membres externes agréés en 2006, 2005, 2004, après accomplissement d'un stage de 3 ans (y compris taxe obligatoire CTIF, 13,64 EUR) b) membres externes pensionnés (y compris taxe obligatoire CTIF, 13,64 EUR)	491,54 252,59 252,59
3) Sociétés professionnelles • unipersonnelles • autres	182,05 455,15
4) Stagiaires (frais administratifs)	100,00